

LE PORTRAIT PARLÉ

Nous avons parlé ici en son temps des procédés de reconnaissance d'identité des récidivistes au moyen des méthodes anthropométriques inventées par M. Alphonse Bertillon et appliquées journalièrement dans son service de l'identité judiciaire au Palais de Justice.

Le signalement anthropométrique qui permet de déceler avec une précision infallible le passé judiciaire de tout individu (1), ne peut être appliqué que dans les prisons car il nécessite la mensuration détaillée des longueurs osseuses du sujet.

Pour les opérations de police qui visent la recherche ou la surveillance d'individus en liberté, ce signalement n'est plus que d'une utilité restreinte.

Depuis longtemps, quand il s'agissait de retrouver un malfaiteur en fuite, la police se procurait un portrait photographique et le faisait reproduire à de nombreux exemplaires qui étaient remis aux agents chargés des recherches. L'expérience prouva bientôt que c'était une chose fort difficile de retrouver quelqu'un au moyen de sa photographie.

La ressemblance physiologique considérée d'ensemble est, en effet, un élément fugitif et variable. En très peu de temps il se produit des dissemblances notables, d'où insuccès des recherches et d'un autre côté il existe des ressemblances si frappantes entre personnes différentes que de fâcheuses erreurs arrivent fatalement à se produire.

M. Bertillon a montré que l'unique cause de cette impuissance avouée de la photographie était due à l'absence de méthode appropriée, et qu'au contraire le portrait photographique pouvait devenir un excellent, un efficace instrument de recherche et de reconnaissance d'identité, si l'on parvenait à l'analyser, à le décrire, à l'apprendre par cœur, pour ainsi dire et c'est ainsi que fut créé le signalement descriptif ou « portrait parlé ».

Le portrait parlé est donc la description minutieuse et méthodique

(1) L'excellence des procédés de M. Bertillon vient encore d'être vérifiée dans l'affaire du prétendu mystérieux vagabond Agostini Rinaldo, *alias* Ritard Amor, le mystificateur, inventeur de « l'Agrach » à qui fait allusion plus loin (p. 1046) notre chronique judiciaire. (*N. de la R.*)

de l'extérieur d'une personne faite au moyen d'un vocabulaire technique spécial en vue de sa recherche et de son identification sur la voie publique.

Les notations caractéristiques s'inscrivent sur une fiche imprimée et, en pratique, une dizaine de termes suffit généralement pour analyser une physionomie et permettre d'identifier un sujet.

Ce signalement est destiné à être appris par cœur, il peut au besoin se transmettre par télégraphe sans rien perdre de sa rigueur.

Les caractères physiologiques sont divisés en deux grandes classes : chromatiques et morphologiques.

Les caractères chromatiques comprennent la couleur des cheveux, de la barbe, du teint et les nuances si variées de l'iris. Contrairement à ce qu'on pense généralement, la couleur de l'œil présente en effet autant de fixité chez le même individu que de variabilité d'un individu à un autre. Mais il faut avoir soin d'examiner l'œil en pleine lumière en distinguant les deux nuances qui existent presque toujours dans l'iris.

Les caractères morphologiques s'appliquent aux formes si variées des traits du visage examiné méthodiquement. Chaque partie est analysée jusqu'à ce qu'on se trouve en face d'une sériation régulière allant d'un minimum à un maximum par degrés insensibles.

La notation écrite ou parlée devient dès lors aisée et uniforme et prend la forme d'une gamme à sept échelons qui permet d'apprécier toutes les nuances et de limiter les divergences d'observation.

Ainsi le nez présente six caractères différents et indépendants les uns des autres, trois se rapportent à la forme générale et trois aux dimensions. Combinés entre eux ils arrivent à former des centaines de combinaisons distinctes les unes des autres.

En particulier et pour donner un exemple, la ligne de profil du dos du nez sera désignée par les termes : concave, rectiligne, convexe qui se transforment en la série à sept échelons : très concave, concave, légèrement concave, rectiligne, légèrement convexe, convexe, très convexe, ou en notation abrégée : cav, cav, (cav), r, (vex), vex. De même l'inclinaison de la base du nez dont l'indication complète la description de la forme du nez vu de profil, sera qualifiée de *relevé*, *horizontal*, *abaissé* que le soulignement ou la parenthèse transforme également en sériation à sept échelons.

Les observations d'un même sujet signalé par différents agents pourront bien diverger d'un terme au suivant mais pas davantage, et il en sera de même pour tous les autres caractères.

Une portion notable de la fiche signalétique est consacrée à la des-

cription méthodique de l'oreille. En effet cet organe présente un si grand nombre de variétés de configuration qu'il semble impossible de trouver deux oreilles identiques et que de l'identité de son modelé on peut conclure à l'identité individuelle. C'est là une vérité expérimentale qui résulte de nombreuses années de pratique.

On compte 16 rubriques pour la notation de l'oreille, ou, en d'autres termes, l'analyste doit envisager l'oreille sous 16 points de vue différents. Comme il est de règle de laisser de côté les caractères *moyens*, la description d'une oreille sera réduite le plus souvent à 4 ou 5 termes faciles à retenir par cœur.

En outre le grand avantage de l'oreille pour l'identification sur la voie publique consiste en ce qu'on peut l'examiner à loisir sans attirer l'attention du sujet.

Le portrait parlé fait depuis 1895 l'objet de cours réguliers à l'usage des commissaires de Police, des sous-officiers élèves-officiers de l'École de gendarmerie de Paris et principalement des agents des divers services de la Préfecture de Police.

M. Lépine, préfet de Police, pour assurer la diffusion pratique du nouveau signalement a créé, en janvier 1902, un brevet d'étude du portrait parlé, qui est exigé de tous les candidats à un poste quelconque des services de police.

Le Ministre de la Guerre a rendu ce brevet obligatoire pour les examens de sortie de l'École de gendarmerie; il a prescrit l'étude et l'emploi du portrait parlé et a fait distribuer à cet effet dans les légions un manuel abrégé du nouveau signalement descriptif.

Dernièrement une application des plus importantes du portrait parlé a été faite par la création d'albums de portraits signalétiques classés méthodiquement suivant les traits caractéristiques du nez et de l'oreille.

Ces albums qui forment de véritables répertoires portatifs (format 27 × 12) des diverses catégories de malfaiteurs à surveiller tels que : interdits de séjour à Paris, expulsés de différentes nationalités, évadés, anarchistes, pick-pockets, etc., comprennent chacun de trois à quatre mille portraits signalétiques profil et face à la réduction de 1/10^e.

Ils sont munis sur leurs bords de nombreux index correspondant aux différents groupes de caractères signalétiques, et qui permettent, étant donné un sujet, de retrouver rapidement son portrait dans l'album, ou de contrôler son absence en n'utilisant pour cette recherche que les éléments caractéristiques de la physionomie appréciés à l'œil c'est-à-dire sans prendre aucune mesure et en opérant tout à fait à l'insu du sujet recherché.

Ces albums dont la disposition est entièrement nouvelle et dont l'utilité pratique n'a pas besoin d'être démontrée, ont reçu des agents qui les emploient la dénomination abrégée d'albums DKV qui rappelle les initiales des premiers caractères éliminatoires.

En résumé la connaissance pratique acquise par un agent de police, du portrait parlé amène celui-ci aux deux résultats suivants en quelque sorte réciproques l'un de l'autre :

1° La découverte (et par suite l'arrestation) sur la voie publique d'un individu déterminé qu'il a été chargé de rechercher et dont on lui a transmis le portrait parlé.

2° La découverte rapide entre les milliers de portraits méthodiquement classés dans un des albums DKV de l'image correspondante (et par suite de l'identité) d'une personne remarquée sur la voie publique et appartenant à la catégorie des délinquants visée par cet album.

Dans l'un et l'autre cas la pratique du portrait parlé permettra de conduire ces opérations en évitant d'une manière absolue toute erreur de personne due aux ressemblances physiologiques frappantes et fallacieuses qui se présentent quelquefois.

Les résultats obtenus ont été des plus encourageants et des plus démonstratifs. L'album spécial des interdits de séjour à Paris, a permis et permet chaque jour aux agents de la brigade mobile, sous la direction de M. Xavier Guichard, d'opérer de nombreuses arrestations d'individus de cette catégorie qui, autrement, auraient passé inaperçus dans la foule. Tel album entre les mains d'un inspecteur de la sûreté particulièrement actif a déterminé l'arrestation de plus de 100 récidivistes, sans une seule erreur.

De même aux frontières, une surveillance des plus efficaces et nullement vexatoire peut être exercée sur les nombreux expulsés et anarchistes qui rentrent à chaque instant en France pour y reprendre le cours de leurs exploits.